

COMMUNE D' YEVRES

COMPTE-RENDU DU CONSEIL MUNICIPAL : séance du 6 avril 2016

Le 6 avril 2016, à 20 heures 30, les membres du Conseil Municipal de la commune d'Yèvres, se sont réunis, dans la salle de la mairie.

Le procès-verbal de la précédente séance, en date du 25 février 2016, est approuvé à l'unanimité.

COMPTE ADMINISTRATIF ET COMPTE DE GESTION 2015 – COMMUNE

Le Conseil Municipal, sous la présidence de Monsieur LUCAS Pierre, délibère sur le compte administratif communal de l'exercice 2015, dressé par Monsieur le Maire et approuve, à l'unanimité, les résultats :

Dépenses de fonctionnement : 1 026 495,24 €
Recette de fonctionnement : 1 543 653,14 €

Résultat de clôture : + 517 157,90 €

Dépenses d'investissement : 979 837,77 €
Recette d'investissement : 731 918,98 €

Résultat de clôture : - 247 918,79 €

AFFECTATION DU RESULTAT 2015 – COMMUNE

Le Conseil Municipal,
Vu les résultats du compte administratif de l'exercice 2015,
Soit un excédent de fonctionnement de 517 157,90 €
Soit un déficit global d'investissement de 247 918,79 €
Décide d'affecter ces résultats ainsi :
247 918,79 € au compte 001 en dépenses d'investissement
248 000,00 € au compte 1068 en recettes d'investissement
269 157,90 € au compte 002 en recettes de fonctionnement.

VOTE DES TAXES DIRECTES LOCALES

La somme nécessaire à l'équilibre du budget primitif 2016 est couverte par le produit des 3 taxes directes locales, dont les taux sont inchangés par rapport à l'exercice précédent.

Les taux, adoptés à l'unanimité, pour l'exercice 2016, sont les suivants :

- Taxe d'habitation : 11,00
- Foncier bâti : 15,10
- Foncier non bâti : 37,74

BUDGET PRIMITIF 2016 – COMMUNE

Le budget primitif 2016, adopté à l'unanimité, s'équilibre, en dépenses et en recettes de fonctionnement, à la somme de 1 382 506 €, et en dépenses et en recettes d'investissement à la somme de 767 664 €.

BILAN CANTINE SCOLAIRE – ANNEE SCOLAIRE 2014/2015

Monsieur SIMON donne lecture du bilan de la cantine scolaire, pour l'année scolaire 2015/2015, qui s'établit comme suit :

<u>Recettes</u>	Participation des familles :	42 902 €
	Pour 14 543 repas soit 103 repas / jour en moyenne (calcul sur 140 jours d'école)	
<u>Dépenses</u>	Alimentation :	29 854 €
	Salaires Bruts :	38 024 €
	Charges Patronales :	16 701 €
	Eau + énergie :	11 046 €
	Produits d'entretien :	992 €
	Total :	96 617 €

Reste à la charge de la commune : **53 715 €**

EXONERATION FONCIER BÂTI

Le Conseil Municipal, à l'unanimité, décide d'exonérer, pour deux années, de la taxe foncière sur les propriétés bâties, les entreprises nouvelles installées sur la commune au cours de l'année 2016, et qui bénéficient des exonérations d'impôts sur les sociétés.

Cette décision s'applique également aux reprises d'entreprises en difficulté.

EXONERATION FONCIER NON BÂTI

Le Conseil Municipal, à l'unanimité, décide d'exonérer de la taxe sur les propriétés non bâties, et pour deux années à compter de leur installation, les jeunes agriculteurs installés à compter du 1^{er} janvier 2016.

ADHESION AU PAYS DUNOIS

Monsieur le Maire informe le Conseil Municipal de la possibilité d'adhérer au Pays Dunois, afin, notamment, de participer à l'élaboration du Schéma de Cohérence Territoriale (SCOT) du Pays Dunois.

Le Conseil Municipal, à l'unanimité, décide de demander l'adhésion de la commune d'Yèvres au Pays Dunois.

DEMANDE DE SUBVENTION AU CENTRE NATIONAL POUR LE DEVELOPPEMENT DU SPORT POUR LE STAGE « J'APPRENDS A NAGER »

Monsieur le Maire informe le Conseil Municipal que le stage « j'apprends à nager » pour les élèves du primaire, est éligible à une subvention du Centre National pour le Développement du Sport (CNDS).

Le Conseil Municipal, à l'unanimité, accepte le déroulement du stage « j'apprends à nager », et autorise Monsieur le Maire à demander la subvention au CNDS.

DEMANDE D'ADHESION AU CONSERVATOIRE DU MACHINISME ET DES PRATIQUES AGRICOLES

Monsieur le Maire présente au Conseil Municipal une proposition d'adhésion au Conservatoire du Machinisme et des Pratiques Agricoles (COMPA), pour l'année 2016.

Monsieur le Maire propose au Conseil Municipal de verser une cotisation comme commune bienfaitrice, soit 50,00 €.

Le Conseil Municipal, à l'unanimité, décide de cotiser au COMPA.

PROJETS 2016 A DEFINIR

Monsieur DOUSSET informe le Conseil Municipal des projets 2016 retenus par la Commission Cadre de Vie :

Le logement rue du Stade : les travaux de démolition intérieure seront commencés en vue d'une réhabilitation en 2017 par les services techniques ;

Des abris bus seront réalisés par les services techniques ;

Une stèle du souvenir, place de la mairie (avec le concours du Souvenir Français) sera mise en place pour la cérémonie Franco-Alliés ;

Au cimetière, un dispositif électrique d'ouverture et de fermeture du portail sera installé ;

Sur le terrain RAGUIN rue du Puits, des travaux d'entretien et d'aménagement seront fait par les services techniques ;

Pour l'éclairage public, une réflexion est à mener pour répondre aux demandes formulées par les habitants. Il faut mettre en place des critères pour rendre possible une étude de faisabilité par site : densité de population, sécurité et nombre d'enfants.

Le terrain multisports : sa réalisation sera terminée dans quelques jours ;

L'aménagement de sécurité rue du Stade est en train d'être fait et sera terminé le 15 avril 2016 ;

L'enfouissement des réseaux rue Emile Delavallée et l'aménagement du carrefour RD 955 / RD 27, avec du mobilier à installer, sont en cours de réalisation : fin des travaux prévue le 8 juillet 2016 ;

Le devenir de la bibliothèque est à envisager en 2016 pour une réalisation en 2017.

ARRETE FIXANT LE PROJET DE PERIMETRE DE FUSION-EXTENSION ENTRE LES COMMUNAUTES DE COMMUNES DES TROIS RIVIERES, DU DUNOIS, ET DES PLAINES ET VALLEES DUNOISES, ET LES COMMUNES DE MEZIERES-AU-PERCHE, BULLOU, GOHORY, BROU, DAMPIERRE-SOUS-BROU, UNVERRE, MOULHARD, YEVRES, LA BAZOCHE-GOUE ET CHAPELLE-GUILLAUME

Monsieur le Maire présente au Conseil Municipal l'arrêté fixant le projet de périmètre de fusion-extension entre les communautés de communes des Trois Rivières, du Dunois, et des Plaines et Vallées Dunoises, et les communes de Mézières-au-Perche, Bullou, Gohory, Brou, Dampierre-sous-Brou, Unverre, Moulhard, Yèvres, La Bazoche-Gouët et Chapelle-Guillaume.

Il demande au Conseil Municipal de se prononcer sur ce schéma.

Le Conseil Municipal, à l'unanimité, donne un avis favorable à ce projet de périmètre de fusion-extension, et mandate Monsieur le Maire pour la mise en œuvre de cette décision.

QUESTIONS DIVERSES

Monsieur le Maire informe le Conseil Municipal :

- du remplacement de Monsieur MARCHAND Roland, décédé, par Monsieur TRECUL Sébastien, en tant que membre du CCAS.

- sur la possibilité de création d'une commune nouvelle avec la commune de Bullou. Cette dernière souhaitant entamer des discussions, une réunion avec les deux conseils municipaux se tiendra le 21 avril à 20h30 à la salle récréative.

- du peu d'assistance lors des manifestations organisées par la commune. Il propose l'ouverture d'un compte « Twitter » ou « Facebook » afin d'améliorer la publicité des diverses manifestations. Après discussion, une réflexion plus approfondie sera opérée sur ces moyens de communication. La commission communication discutera de ce dossier lors de sa prochaine réunion.

- que la Maison de Services Au Public (MSAP) ne se fera pas à Yèvres, la commune de Brou ayant demandé sa labellisation auprès de Madame la Sous-Préfète de Nogent-le-Rotrou.

- de la nomination de Monsieur Serge CALVET en tant que conciliateur de justice sur notre secteur géographique.

- de la tenue du congrès de la médecine générale, auquel il a participé avec des élus de la commune de Brou et de la Communauté de communes des Trois Rivières. Il en ressort des points importants à ne pas négliger, dans la recherche d'un médecin. Les médecins commençant par des remplacements de 1 à 4 ans, avec le souhait d'un logement disponible, une réflexion pour un aménagement d'un logement est à envisager. De même, la priorité doit être faite sur la mise en réseau des structures médicales existantes et à venir, ainsi que le développement de la télémédecine.

Monsieur le Maire donne lecture au Conseil Municipal :

- d'un courrier du Conseil Départemental, concernant les travaux prévus sur la voirie avec leur montant.

- d'un courrier de Monsieur Philippe VIGIER, Député, concernant la ligne TER Châteaudun-Austerlitz, avec des arrêts fermés à Dourdan et à Brétigny, et d'un courrier de Monsieur Fabien VERDIER, conseiller régional, concernant une voie d'évitement, pour la même ligne TER, mais avec des arrêts conservés à Dourdan et à Brétigny.

Monsieur le Maire informe le Conseil Municipal de la possibilité d'organiser le Comice Agricole en 2019. Le coût maximum est estimé à environ 15 000 €. Le Conseil Municipal, à l'unanimité, donne son accord pour se porter candidat auprès du président du Comice Agricole.

Monsieur DOUSSET informe le Conseil Municipal d'une enquête du SDE 28 sur le recensement des besoins en amélioration énergétique.

Monsieur LUCAS rappelle des dates à retenir :

- 19 avril : conférence sur le jardinage écologique,
- 21 mai : concert à l'église.

Madame BELNOUE informe le Conseil Municipal de la situation financière toujours stable, et que le dossier pour le paiement des factures par les administrés sur le site internet de la Commune avance bien. Sa mise en service pourrait intervenir en juin de cette année.

Monsieur BOISSEAU informe le Conseil Municipal sur les travaux effectués, en cours et à venir.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 01 heure.